

Les collectivités territoriales de Guadeloupe en 2008

Le taux d'administration communale demeure élevé

En 2008, en Guadeloupe, le nombre d'agents pour 1 000 habitants est plus élevé qu'en France métropolitaine. Par ailleurs, l'intercommunalité est peu développée. L'encadrement reste faible dans les collectivités territoriales. Depuis 2006, les non titulaires sont plus nombreux particulièrement dans les organismes départementaux. Les contrats aidés sont moins nombreux en 2008 alors qu'ils progressaient depuis 2005.

Au 31 décembre 2008, les collectivités territoriales de Guadeloupe¹ emploient 14 830 agents. Les agents territoriaux représentent 15 % des salariés du département contre 8 % en France métropolitaine. Entre 2006 et 2008, l'effectif des collectivités a augmenté de 4 %.

Les communes demeurent sur-administrées Les organismes communaux emploient 28 agents pour 1 000 habitants, contre 19 en France métropolitaine. Le taux d'administration communale n'a pas évolué depuis 2006. Il dépasse 50 %

dans trois communes : Pointe-à-Pitre, La Désirade et Terre-de-Bas.

Comme en 2006, Pointe-à-Pitre et Basse-Terre emploient davantage d'agents que la moyenne des communes de France métropolitaine ayant une taille équivalente. Ces forts taux s'expliquent en partie par son rôle de ville-centre d'agglomération pour Pointe-à-Pitre et celui de préfecture pour Basse-Terre.

La sur-administration des communes explique alors le taux d'administration élevé de la Guadeloupe : 37 agents pour 1 000 habitants en 2008. C'est plus qu'en France métropolitaine mais moins qu'en Martinique. Par rapport à 2006, le taux d'administration est stable.

Les agents sont nombreux dans les communes

Taux d'administration pour 1000 habitants selon le type d'organismes

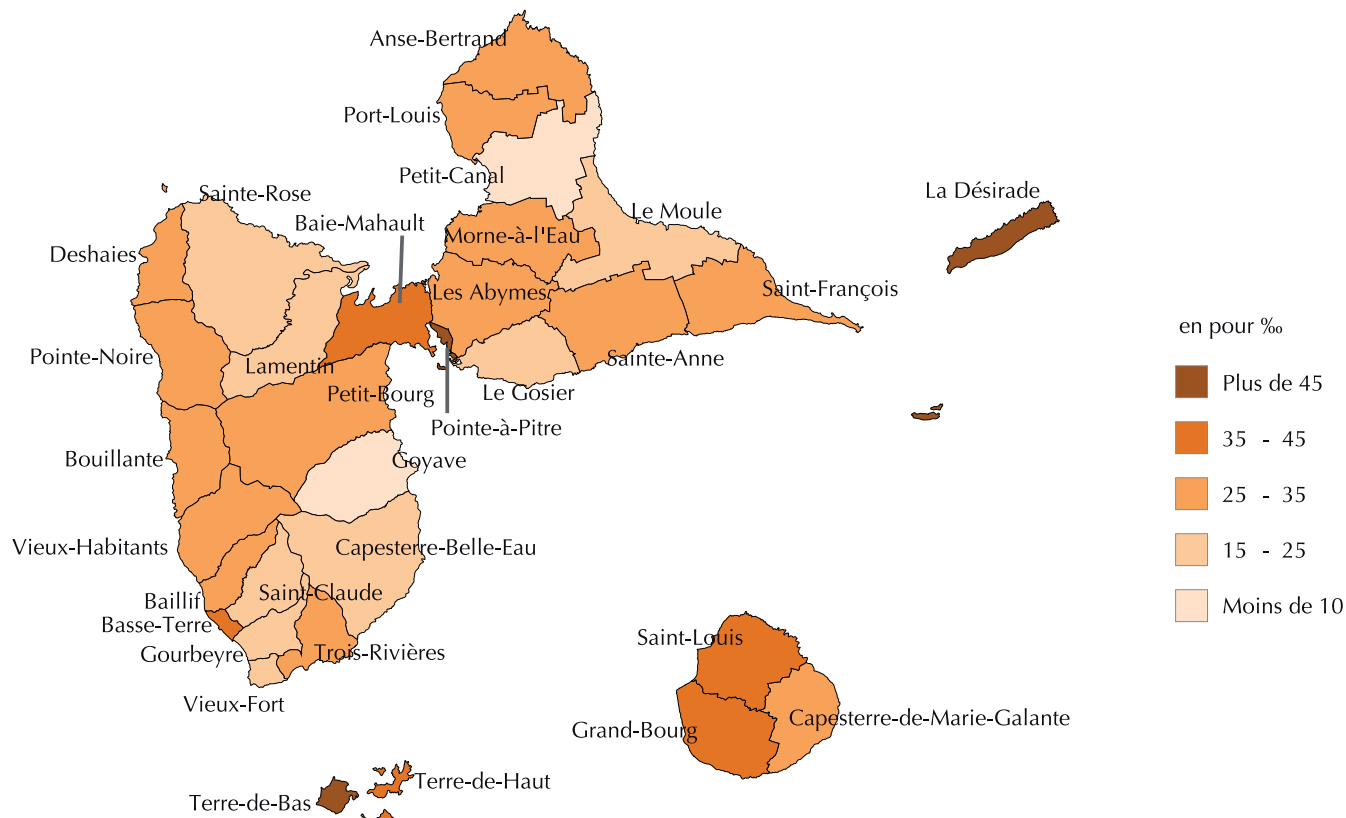
| Organismes | Guadeloupe | Martinique | Guyane | Unité : ‰ |
|----------------|------------|------------|--------|-----------------------|
| | | | | France métropolitaine |
| Départementaux | 6 | 7 | 11 | 6 |
| Régionaux | 1,7 | 1,7 | 2,2 | 1,2 |
| Intercommunaux | 1,1 | 4,7 | 1,8 | 3,9 |
| Communaux | 27,8 | 28,6 | 21,7 | 19,2 |
| Autres | 0,1 | 0,7 | 0,1 | 1,2 |
| Ensemble | 37 | 43,2 | 36,8 | 31,5 |

Source : Insee - Colter 2008

(1) Hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy



Taux d'administration pour mille habitants par commune



Source: Insee - Colter 2008
© Insee 2011

Les organismes intercommunaux sont peu développés

420 personnes travaillent dans des organismes intercommunaux, soit 3 % de l'effectif total des

collectivités en 2008. C'est moins qu'en Martinique et en Guyane où les organismes intercommunaux emploient respectivement 11 % et 5 % des agents territoriaux. La Guadeloupe est le département qui emploie le moins d'agents intercommunaux.

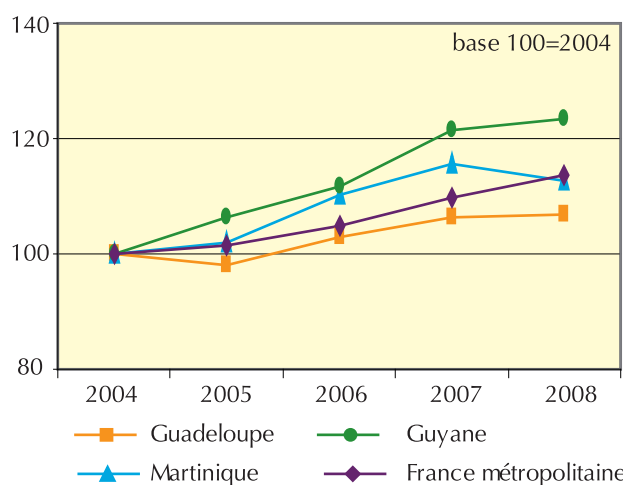
L'emploi reste faible en raison des difficultés de mise en place des organismes intercommunaux. Cependant, l'effectif de ces organismes a augmenté de 41 % entre 2006 et 2008.

La majorité des employés territoriaux travaillent dans les organismes communaux et départementaux (92 %). Dans ces deux organismes, la progression des effectifs est faible (3 %).

Les collectivités emploient majoritairement des femmes : elles sont 9 100 pour 5 700 hommes. Les effectifs masculins ont progressé plus rapidement depuis 2006 (+ 7 % contre + 2 % pour les femmes).

Croissance modérée des effectifs des collectivités territoriales en Guadeloupe

Evolution des effectifs des collectivités territoriales entre 2004 et 2008



Sources : Insee - Colter 2004 à 2008



Peu d'emploi dans les organismes intercommunaux

Effectif salarié des collectivités locales en Guadeloupe en 2008

Unité : Nombre

| Organismes | Total | dont titulaires | Femmes | Hommes |
|----------------|--------|-----------------|--------|--------|
| Départementaux | 2 476 | 2 032 | 1 528 | 948 |
| Régionaux | 761 | 690 | 412 | 349 |
| Intercommunaux | 421 | 283 | 179 | 242 |
| Communaux | 11 150 | 9 219 | 6 993 | 4 157 |
| Autres | 23 | 3 | 7 | 16 |
| Ensemble | 14 831 | 12 227 | 9 119 | 5 712 |

Source : Insee - Colter 2008

L'encadrement reste faible

En 2008, les cadres A et B représentent respectivement 4 % et 7 % du personnel de la fonction publique territoriale du département. Le nombre de cadres de catégorie A a progressé de 7 % et le nombre d'agents de catégorie B de 11 % par rapport à 2006. Malgré l'effort de recrutement d'agents de catégorie A, le taux d'encadrement (11 %) demeure plus faible qu'en Martinique (17 %), en Guyane (15 %). Il est de 23 % en France métropolitaine. Le taux d'encadrement du département est le plus faible de France.

Les organismes départementaux ont recruté des non titulaires

169 agents non titulaires travaillent dans les organismes départementaux en 2008, alors qu'ils étaient 103 en 2006. 40 % sont dans la filière technique, 21 % dans la filière médico-sociale et 13 % dans la filière administrative.

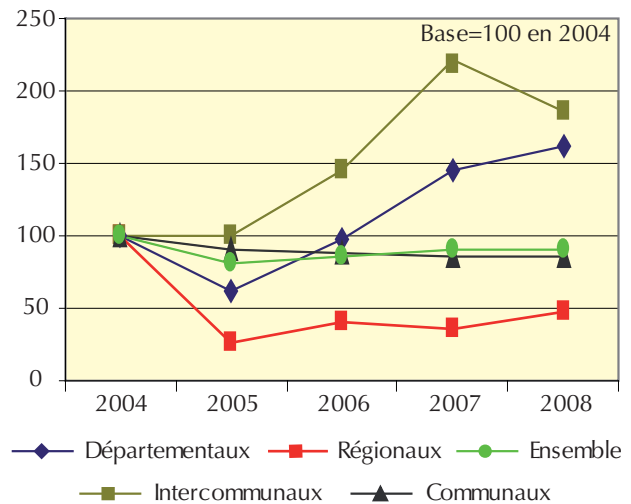
Depuis 2005, le nombre de non titulaires employés dans les collectivités locales a progressé de 12 %.

Dans les organismes communaux, l'effectif des non titulaires a diminué de 4 % entre 2005 et 2008.

En Guadeloupe, huit agents sur dix sont fonctionnaires titulaires ou stagiaires. La part de titulaires est plus élevée qu'en Martinique (55 %), Guyane (62 %) et France métropolitaine (72 %). La Guadeloupe est le département qui emploie la plus forte proportion de fonctionnaires. Au total, 12 200 agents sont fonctionnaires, en progression de 5 % par rapport à 2006.

L'emploi non titulaire progresse dans les organismes départementaux

Evolution du nombre de non titulaires en Guadeloupe



Sources : Insee - Colter 2004 à 2008

Moins de contrats aidés en 2008

En 2008, 1 000 agents territoriaux sont en contrats aidés, soit 7 % de l'effectif total. Depuis 2005, le nombre de contrats aidés a progressé constamment jusqu'en 2007, avant de diminuer de 15 % en 2008. La quasi-totalité de ces agents travaillent dans les organismes communaux.

10 100 agents travaillent à temps complet en 2008, soit 68 % de l'effectif total, sans évolution depuis 2006.

Hélène CHESNEL

Claude ROQUELAURE



L'enquête Colter :

L'enquête sur les effectifs des collectivités locales (Colter) est adressée tous les ans et de manière exhaustive aux sièges ou établissements principaux des collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes, organismes communaux et intercommunaux), aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux locaux, ainsi qu'aux organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics. Elle ne prend en compte que les agents territoriaux. Les fonctionnaires d'État mis à disposition de collectivités territoriales ne sont pas comptabilisés. L'enquête Colter 2008 est la dernière édition, elle ne sera pas renouvelée les prochaines années.

Définitions :

*Les **collectivités locales** sont les organismes communaux (communes, Caisse des Écoles, CCAS), les organismes intercommunaux (Communauté des communes, syndicats intercommunaux...), les organismes départementaux (Conseil Général, SDIS...) et les organismes régionaux (Conseil Régional...).*

*Les **fonctionnaires** (titulaires ou stagiaires) sont des fonctionnaires civils, des militaires ou des magistrats. Les **agents non titulaires** sont essentiellement les ouvriers d'État, les personnels de l'enseignement sous contrats payés par l'État, les contractuels, les vacataires et les collaborateurs extérieurs.*

*Les **autres statuts de la fonction publique territoriale** sont les assistantes maternelles (rattachées aux organismes départementaux), les emplois jeunes et les apprentis.*

*Un **contrat aidé** est un contrat de travail, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Ce sont des Contrats Emploi Solidarités (CES), Contrats Emploi Consolidés (CEC) et depuis 2005 des Contrats d'Avenir et des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi.*

*Le **taux d'administration locale** est le rapport (multiplié par 1 000) entre le nombre d'employés des collectivités locales et la population issue de l'estimation de population au 01/01/2007.*

*Le **taux d'administration communale** est le rapport (multiplié par 1 000) entre l'effectif de la commune et la population municipale issue de l'estimation de la population au 01/01/2007.*

*Le **taux d'encadrement** est égal à la somme des cadres A et B rapportée à l'effectif total.*

Pour en savoir plus :

« Les collectivités locales de Guyane en 2008 : des organismes régionaux en développement », Premiers Résultats n°76, Insee, avril 2011.

« Les collectivités locales de Martinique en 2008 : forte augmentation des effectifs régionaux », Premiers Résultats n°77, Insee, avril 2011.

« Les collectivités locales de Guadeloupe en 2006 : un taux d'encadrement faible », Premiers Résultats n°49, Insee, octobre 2009.

« Les collectivités locales de Guyane en 2006 : de nombreux agents dans les organismes départementaux », Premiers Résultats n°50, Insee, octobre 2009.

« Les collectivités locales de Martinique en 2006 : les organismes intercommunaux embauchent », Premiers Résultats n°51, Insee, octobre 2009.